



UNIVERSITÉ
LUMIÈRE
LYON 2
UNIVERSITÉ DE LYON



**Journées d'études urbaines
les 17 et 18 novembre 2011
à l'Institut d'Urbanisme de Lyon**

DES MÉTROPOLIS HORS-SOL ?
La déterritorialisation de la production de l'urbain en question

Dans le cadre de la formation doctorale de l'Ecole Doctorale des Sciences Sociales ED 483, cette journée d'études est à l'initiative de doctorants de l'Université Lyon 2 (Institut d'Urbanisme de Lyon). Elle est co-organisée par l'UMR 5206 Triangle et l'UMR 5600 Environnement, Ville, Société, avec le soutien de l'Association pour la Promotion et l'Enseignement de la Recherche en Aménagement et Urbanisme (APERAU) et de l'Institut d'Urbanisme de Lyon (Université Lumière Lyon 2).

Cet évènement s'adresse à la jeune recherche (doctorants et jeunes docteurs) dont les travaux interrogent directement les évolutions de l'action collective urbaine.

Appel à communication

Avec les processus de globalisation et de métropolisation ou encore de recomposition de l'État et de son administration territoriale, les villes sont devenues des acteurs majeurs de l'action collective urbaine. Les territoires métropolitains sont de plus en plus complexes : la diffusion du fait urbain se double d'une évolution des modes de vie, marquée par une individualisation et une mobilité croissantes, ainsi que par un creusement des inégalités socio-spatiales. L'action publique urbaine se trouve prise dans un faisceau d'enjeux potentiellement contradictoires : il s'agit d'exister dans la nouvelle compétition interurbaine, de favoriser le développement économique, tout en garantissant la cohésion sociale du territoire, le respect du nouvel impératif participatif ou encore la protection de l'environnement. La multiplication de ces contraintes de tous ordres se retrouve notamment dans le foisonnement d'injonctions législatives, particulièrement depuis les années 1980. C'est tout à la fois la transformation des territoires métropolitains, l'émergence et la mise à l'agenda d'enjeux nouveaux qui obligent à repenser l'action publique et collective urbaine. Cette dernière s'est traduite par la recherche de nouvelles formes de gouvernement urbain mais aussi de nouvelles modalités de conduite de l'action publique : face à la complexité et à l'incertitude, les acteurs de l'urbain sont soumis à un impératif d'innovation.

Dans ces conditions, il s'agit de réfléchir à des réponses et à des échelles d'action adaptées au territoire. Malgré la réalité de la fragmentation institutionnelle des espaces urbains européens, le discours normatif du territoire pertinent n'a pas perdu de terrain et constitue toujours un « mythe

opérateur » : les enjeux urbains sont bien souvent posés sous l'angle de l'extension des territoires de vie, ressassant l'idéal d'un optimum territorial. La transversalité et le partenariat sont les maîtres mots d'une action publique et collective urbaine multi-niveaux, davantage territorialisée et coproduite avec l'ensemble des acteurs d'un territoire. Si la volonté de transformer l'action publique par la territorialisation a été un souci des élites modernisatrices dès les années 1960, le passage d'un territoire objet de l'action publique urbaine à un territoire ressource et acteur, ou tout du moins stock de ressources territoriales dans lequel puisent les acteurs locaux, s'est concrétisé avec le passage du plan au projet. Aujourd'hui, la territorialisation de l'action collective urbaine semble ne plus faire aucun doute tant pour les scientifiques que pour les professionnels de l'urbain, alors même que l'État semble faire un retour à l'échelle locale selon des modalités renouvelées.

Pourtant, la mondialisation et la métropolisation modifient sensiblement les pratiques de production de la ville. L'action collective urbaine doit en effet s'adapter aux nouvelles données de tous ordres qu'elles induisent : émergence d'un marché mondial, financiarisation, affaiblissement de la capacité financière de la puissance publique, etc. Ces mutations nécessitent des négociations accrues, notamment avec des acteurs privés de plus en plus internationalisés, et entraînent une compétition inter-urbaine de plus en plus vive. Cette compétition implique la mise en œuvre de stratégies de distinction de la part des métropoles, mais suppose également de s'aligner sur des standards internationaux pour exister dans la compétition métropolitaine à l'échelle nationale et internationale. Ces tendances lourdes entrent alors en contradiction avec une gestion locale et sur mesure des enjeux territoriaux.

L'impératif d'innovation se heurterait ainsi à une sélectivité des enjeux, à une uniformisation et une standardisation de la production de l'urbain, mais aussi à des tensions à la fois dans la définition des contenus de l'action et de ses modalités de pilotage.

Nous proposons dès lors d'orienter cette journée d'étude autour de la question suivante : *dans quelle mesure l'action collective urbaine confrontée aux processus de métropolisation intègre-t-elle les particularités et les enjeux locaux, ou au contraire les évacue-t-elle, au risque de produire des métropoles hors-sol et déterritorialisées ?*

Pour répondre à cette question, dont on souhaite qu'elle suscite la controverse, on ne s'intéressera pas seulement aux « vitrines » du système métropolitain, mais aussi aux villes de second rang, intermédiaires ou encore aux villes et espaces urbains en crise. Cette problématique de recherche peut être déclinée selon trois axes.

Axe 1 : Recentralisation de l'action collective urbaine et sélectivité des enjeux

La transformation des cadres de l'action publique urbaine s'est traduite à partir des années 1980 par un vaste *aggiornamento* de l'administration territoriale : en parallèle à la montée en puissance de l'Europe comme nouvel acteur, la réforme de la décentralisation a contribué à faire des acteurs locaux les acteurs privilégiés de l'action publique urbaine ; la révolution intercommunale a permis l'émergence d'une nouvelle échelle d'action, mais aussi à complexifier le « mille-feuille » institutionnel. Pourtant, depuis les années 2000, on assisterait à un retour de l'État, avec l'émergence d'un « gouvernement à distance » qui, par le biais d'agences et autres satellites de l'administration centrale jouant le rôle de guichet unique, met en concurrence les collectivités territoriales par le recours à l'appel à projets. L'État attribue désormais des financements en imposant les nouveaux contenus de l'action (appels à projets de l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine, Transports Collectifs en Site Propre du Grenelle de l'Environnement, ou encore labels Écoquartiers et ÉcoCités).

On propose dans un premier temps d'interroger les réalités de cette recentralisation, et les redistributions qui en découlent à travers la redéfinition des règles du jeu aux différentes échelles territoriales : dans quelle mesure ces nouvelles formes de pilotage de l'action publique induisent-

elles une sélectivité des enjeux à l'échelle métropolitaine? Par le biais de cette mise en concurrence, certaines thématiques (environnement, social, économie, etc.) sont-elles privilégiées ou au contraire écartées, et à quelles échelles ?

Axe 2 : Standardisation et uniformisation de l'action collective urbaine

Alors que les collectivités tiennent à l'envi un discours de distinction territoriale, l'action collective urbaine semble paradoxalement marquée par un mouvement de standardisation et d'uniformisation : les services de vélos en libre-service et plateformes de covoiturage et d'autopartage sont par exemple à la mode, tandis que les opérations de renouvellement urbain semblent caractérisées par une nouvelle recette, faite de mixité fonctionnelle et sociale, de tramway et autres labels HQE ou BBC...

Cette standardisation résulterait-elle d'un nouveau paradigme de l'action, environnemental ou durable, s'imposant de façon surplombante aux gouvernements métropolitains et contribuant à produire des solutions « dans l'air du temps » ? Serait-elle davantage le produit de la diffusion de « bonnes pratiques » à travers le développement de réseaux de villes mais aussi de méthodes de *benchmark* et de classements de villes ? Ou encore le résultat de réponses standardisées produites par de grands opérateurs de l'urbain oligarchiques ? Voire de techniques de production de l'urbain convergentes, privilégiant la coproduction public-privé gagnant-gagnant, et la démarche de projet au cas par cas ?

Ce deuxième axe vise à comprendre les mécanismes à l'origine de cette diffusion de pratiques, normes ou standards, de façon horizontale mais aussi verticale, dans un contexte de mobilité généralisée, de mise en réseaux des métropoles et de repositionnement de l'État. Quels sont les arènes et forums qui permettent leur diffusion ? Comment ces normes et standards sont-ils réinterprétés ou traduits dans d'autres contextes territoriaux ? Quelles transformations subissent-ils au cours de leur diffusion entre les différentes échelles de l'action collective urbaine ? En quoi la circulation des modes de faire contribue-t-elle à influencer la prise en compte des enjeux territoriaux ? Il s'agit *in fine* de confronter les discours des acteurs à une analyse fine du contenu de l'action : s'il y a une uniformisation des discours sous couvert d'une stratégie de distinction, cela produit-il pour autant une ville standardisée ?

Axe 3 : La fabrique urbaine au concret : des injonctions contradictoires

On propose enfin de s'interroger sur les effets de la territorialisation de l'action publique et collective urbaine sur la production de la ville à travers ses déclinaisons, des politiques urbaines à la planification urbaine et aux outils réglementaires, des opérations d'urbanisme aux permis de construire, en passant par la programmation urbaine...

La production de la ville fait l'objet de plusieurs mécanismes de négociation et fait intervenir divers acteurs aux logiques et intérêts parfois divergents, à de multiples échelles d'action. Ces derniers sont confrontés à des injonctions potentiellement contradictoires : ils doivent contribuer à une action publique urbaine de plus en plus réflexive et co-construite à travers la participation et le débat public, et sont dans le même temps confrontés à un impératif de simplification des procédures comme le montre la récente réforme du permis de construire. L'élévation des normes sociales, environnementales et économiques contribue à imposer de nouvelles pratiques, bâtiments basse consommation, 20% de logement social, etc. Les acteurs locaux sont contraints à agir à la fois vite – dans le temps d'un mandat électif – et à moindre coût, dans un contexte de rigueur budgétaire.

La fabrication de la ville est nécessairement impactée par ces modes de confrontation et de coordination. En quoi le local et la territorialisation ont-ils des effets sur la production de la ville ? Améliorent-ils la conception, la conduite et l'évaluation des programmes d'action ? Les processus décisionnels et opérationnels les plus proches de l'utilisateur, de l'habitant, des acteurs socioéconomiques sont-ils les plus efficaces ? Au final, est-il souhaitable que la décision politique soit au plus proche de l'électeur ?

C'est vers cet ensemble de questions que nous souhaitons orienter les débats de ces journées d'études interdisciplinaires et que nous proposons d'interpeler la jeune recherche à partir de travaux empiriques qui privilégient des comparaisons ou des études de cas internationales.

Les propositions pourront répondre à un ou plusieurs axes (qui seront mentionnés de façon explicite) et ne devront pas excéder 2 000 signes (voir modèle). Elles sont à envoyer avant le 1^{er} juillet 2011 à metropoles.hors.sol@gmail.com.

En cas d'acceptation, un papier court (maximum 30 000 signes) sera demandé pour le 20 octobre 2011.

Calendrier

1^{er} juillet 2011 : date limite d'envoi des propositions (2 000 signes)

20 juillet 2011 : sélection des propositions et réponse aux auteurs

20 octobre 2011 : remise des textes complets définitifs (30 000 signes)

Comité scientifique

Paul Boino (UMR 5206 Triangle)

Lydia Coudroy de Lille (UMR 5600 EVS)

Renaud Payre (UMR 5206 Triangle)

Franck Scherrer (UMR 5600 EVS)

Comité d'organisation

Maxime Bouly (UMR 5206 Triangle)

Aurélie Delage (UMR 5600 EVS)

Cécile Féré (UMR 5600 EVS)

Jérôme Rollin (UMR 5206 Triangle)

Contact : aurelie.delage@univ-lyon2.fr ; jerome.rollin@univ-lyon2.fr